

Proposition de vœu au conseil municipal d'Auger-Saint-Vincent 17 février 2015

L'Union européenne et les États-Unis négocient dans le secret un accord de libre-échange, dit Tafta*. Au-delà des États-Unis et de l'UE, cet « *OTAN de l'économie* » impacterait toute la planète, aussi bien au niveau des états que des communes. D'autres accords sont également en cours de négociation, dont le Ceta* (ou AECCG*), entre l'Union européenne et le Canada, qui a été conclu fin 2014 mais qui n'a pas encore été ratifié par les pays membres de l'UE.

Ces négociations opaques continuent de se dérouler dans le dos des peuples d'Europe et d'Amérique du Nord. Elles visent à établir un grand marché transatlantique qui consacrerait la domination des multinationales européennes et américaines au détriment des citoyens de part et d'autre de l'Atlantique.

Sous couverts d'une hypothétique relance de la croissance, ces négociations risquent de niveler par le bas les normes sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales. Ces nouvelles normes seraient placées sous le contrôle de tribunaux supranationaux d'arbitrage privés, hors de tout contrôle démocratique. Ces derniers s'appuieraient sur un nouveau corpus législatif « harmonisé » pour faciliter le libre échange.

Cette architecture juridique limiterait ensuite les capacités déjà faibles des Etats à maintenir des services publics (éducation, santé), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique. Pire, ces traités permettraient aux grandes entreprises, via le « *mécanisme du règlement des différends* » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « *leurs bénéfiques escomptés* ». Elles pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Ainsi, dès demain, des multinationales pourraient donc forcer le gouvernement français à signer des permis d'exploitation de gaz de schiste ou autres hydrocarbures dits non conventionnels alors que ce dernier a à plusieurs reprises renouvelé son opposition.

Rappelons également que les USA sont toujours en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Ils refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'Organisation Internationale du Travail, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, mais aussi les conventions de l'Unesco sur la diversité culturelle. Leurs règlements sont donc dans la plupart des cas moins protecteurs que ceux de l'Europe.

Ce faisant, ces accords de libre-échange menacent de mettre en péril ce qui rend nos sociétés encore vivables. En démantelant une partie importante des droits de douane, en particulier sur le marché agricole, ils s'attaquent à la qualité de la production en Europe et en France, à notre environnement et à notre santé. Les déréglementations qu'ils induisent permettraient l'arrivée sur nos étals de produits alimentaires, jusqu'ici encadrés ou interdits en Europe, comme le poulet lavé à la javel ou des produits à base d'organismes génétiquement modifiés (OGM). L'impact sur notre politique communale est indéniable. En matière de repas, dans la cantine scolaire par exemple, nous n'aurions plus une traçabilité complète sur la provenance des aliments.

En conséquence, le Conseil municipal d'Auger-Saint-Vincent demande :

- Que les parlementaires français et européens fassent pression sur les États membres et la Commission européenne afin d'interrompre les négociations du Tafta et de ne pas ratifier l'accord entre le Canada et l'UE.
- Que le gouvernement de la France intervienne avec tous les moyens à sa disposition auprès de la Commission européenne pour obtenir la suspension des négociations sur le Partenariat transatlantique et qu'il permette l'ouverture d'un débat national sur le Grand Marché Transatlantique et sur le CETA impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- Que les parlementaires et les États membres de l'UE travaillent à la construction d'un nouveau cadre de coopération alternatif international qui permette des échanges commerciaux équitables, l'extension des droits civiques et sociaux, une alimentation saine, une santé accessible à toutes et tous, le respect de la diversité culturelle et des réponses à l'urgence écologique.

Et décide :

- le positionnement du territoire de la commune d'Auger-Saint-Vincent en « zone hors Tafta » et « zone hors Ceta ».

*Tafta (Transatlantic Free Trade Area), également dénommé PTCI (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement).

*Ceta (Comprehensive Economic and Trade Agreement), également dénommé AECG (Accord Economique et Commercial Global).